



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 27/07/23

Élections municipales partielles à Laas

En application du code électoral, suite à la démission du maire de ses fonctions de maire et de conseiller municipal et en raison de la vacance d'un siège au conseil municipal, les électeurs de la commune de Laas sont convoqués le dimanche 8 octobre 2023 pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux.

Si les sièges vacants ne sont pas pourvus au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 15 octobre 2023.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il se déroulera dans le bureau de vote de la commune.

La campagne électorale pour le 1^{er} tour sera ouverte le lundi 25 septembre 2023 à zéro heure et prendra fin le samedi 7 octobre 2023 à zéro heure. En cas de second tour, elle s'ouvrira le lundi 9 octobre 2023 à zéro heure et se terminera le samedi 14 octobre 2023 à zéro heure.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Pithiviers, au 11 mail Sud, **sur rendez-vous**, dans les conditions suivantes :

- pour le premier tour de scrutin :
 - du lundi 18 au mercredi 20 septembre 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
 - le jeudi 21 septembre 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

- pour le second tour de scrutin :
 - le lundi 9 octobre 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
 - le mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, seront à déposer au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au vendredi 1^{er} septembre 2023.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle